



CFI/18

Collection des tracts des intersyndicales

(1955-2016)

CFI/18/1-13

Inventaire analytique numérique établi par Nicolas Perrais, archiviste,
sous la direction de Hélène Saudrais, responsable des Archives
confédérales de la CFDT

Date de diffusion : décembre 2017

INTRODUCTION

Identification

Référence

FRCFDT_CFI_18

Intitulé

Collection des tracts des intersyndicales

Dates

1955-2016

Niveau de description

Pièce

Importance matérielle et support de l'unité de description

La collection se compose de 12 pièces sur support papier.

Contexte

Nom du producteur

Il s'agit d'intersyndicales pour lesquelles un producteur unique ne peut être identifié. Sont listées ci-dessous le nom des organisations citées au moins une fois. La CFDT est toujours citée.

Organisations syndicales françaises :

Confédération française démocratique du travail (CFDT) ; Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ; Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ; Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) ; Fédération de l'Éducation nationale (FEN) ; Fédération des métayers ; Force ouvrière (FO) ; Syndicat général de l'Éducation nationale ; Syndicat national collègue d'enseignement général ; Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) ; Unions départementales CFTC, CGT, FEN des Basses-Pyrénées ; Unions départementales CFDT, CGT, FO, FEN de la Côte-d'Or ; Unions départementales CFTC, CGT-FO de Loire-Inférieure ; Unions locales CFDT, CGT de la région de Bayonne.

Syndicats français :

Syndicats départementaux CFDT, CGT, FO des communaux et hospitaliers de la Côte-d'Or ; Syndicat national de l'enseignement du second degré (SNES) ; Syndicat national des instituteurs (SNI) ; Syndicat national Education physique (SNEP).

Associations françaises et internationales :

Bloc de défense des patentés ; Club Léo Lagrange ; Comité des lycées et collèges d'enseignement technique (CET) ; Conseil de maison foyer jeune travailleurs (FJT) ; Fédération nationale des malades, informés et paralysés (FNIP) ; Jeunesse ouvrière chrétienne

(JOC) ; Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (JOCF) ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Partis ou mouvements politiques français :

Ligue communiste ; Mouvement de la jeunesse communiste de France ; Mouvement de la jeunesse socialiste ; Mouvement des jeunes radicaux de gauche ; Mouvement républicain populaire (MRP) ; Parti communiste français (PCF) ; Parti socialiste (PS) ; Parti socialiste unifié (PSU) ; Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO).

Historique de la conservation

Aucun classement n'existait avant 1985, année de création du service des Archives confédérales de la CFDT. L'origine du premier classement vient de la découverte dans des boîtes d'archives dans la seconde moitié des années 1980 d'une série d'affiches éditées par les unions départementales CFTC, à l'occasion des premières élections des administrateurs des caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales du 24 avril 1947¹.

Les tracts conservés par le service des Archives confédérales n'ont jamais fait l'objet d'un classement. En 2016, les Archives confédérales de la CFDT ont entrepris une refonte générale du cadre de classement des fonds figurés et reclassé l'ensemble de la collection des tracts des intersyndicales, pour lesquelles un producteur unique ne peut être identifié.

Modalités d'entrée

Modalités d'entrées inconnues avant 2015. Depuis cette date, les tracts sont versés au fil de l'eau par le service confédéral Information Communication.

Contenu

Présentation du contenu

Cette collection reflète la communication par tractage de quelques intersyndicales auxquelles a pris part la CFTC jusqu'en 1964, puis la CFDT depuis cette date.

Évaluation, tris et éliminations

Quand ils existaient, deux doublons maximum ont été conservés pour chaque document.

Accroissements

La collection des tracts des intersyndicales est ouverte et s'alimente au fil de l'eau, à compter de la publication de cet inventaire, par les versements du service confédéral Information Communication. La cotation est réalisée en continu.

Mode de classement

Compte tenu du faible nombre de pièces issues de la CFTC (antérieures à 1964), le choix a été fait de ne pas réaliser de coupure chronologique en 1964. Par conséquent, cet instrument de recherche inventorie les tracts des intersyndicales de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) jusqu'à son évolution en 1964, puis ceux de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) depuis cette date.

Les tracts ont été cotés et rangés en continu, par ordre chronologique.

¹ Louise Battais, *Inventaire des affiches, plans, dessins. Série A*. Archives confédérales CFDT, septembre 1994, p.3.

Structure de la description

La solution retenue pour décrire ces documents, s'inspire de la norme de bibliothéconomie Afnor FD Z 44-077 (septembre 1997) : *Documentation – catalogage de l'image fixe – Rédaction de la notice bibliographique*. Néanmoins, certaines libertés ont été prises pour rendre la description compréhensible aux yeux du public². L'essentiel ici a été de conserver une ponctuation rigoureuse et homogène tout au long de l'instrument de recherche.

Exemple de description :

CFI/18/2 **[Loire-Inférieure] Union départementale CFTC, Union départementale CGT-FO. Face au drame Hongrois : solidarité internationale des travailleurs... Nous ne pouvons nous taire devant le Drame Hongrois... Leur lutte est aussi la Nôtre ! Travailleurs de Loire-Inférieure... Vive la solidarité internationale des travailleurs ! Pour la CGT-FO [signé] A. HÉBERT. Pour la CFTC [signé] J. RAULO.** [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., [octobre-novembre 1956] (Nantes : Imp. F. Jagueneau). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 27 x 21 cm.
Date d'après la référence à l'Insurrection de Budapest, 23 octobre-10 novembre 1956.

[octobre-novembre
1956]

○ Titre principal et éléments descriptifs de l'illustration :

Le titre est reporté en gras pour le rendre plus visible aux yeux du lecteur. Suit immédiatement entre crochets ([]) une restitution de l'illustration pouvant figurer sur le tract
Dans l'exemple supra :

[Loire-Inférieure] Union départementale CFTC, Union départementale CGT-FO. Face au drame Hongrois : solidarité internationale des travailleurs... Nous ne pouvons nous taire devant le Drame Hongrois... Leur lutte est aussi la Nôtre ! Travailleurs de Loire-Inférieure... Vive la solidarité internationale des travailleurs ! Pour la CGT-FO [signé] A. HÉBERT. Pour la CFTC [signé] J. RAULO. [aucune illustration]

○ Mentions de responsabilité :

Introduit par une barre oblique ou un slash, le nom des personnes ou des collectivités ayant participé au contenu intellectuel et artistique des pièces, précède leur fonction restituée entre crochets [illustrateur]. Ces mentions de responsabilité sont essentielles pour envisager une nouvelle représentation ou reproduction de l'affiche, notamment dans le cadre d'un projet de valorisation (pièces soumises au droit d'auteur).

Dans l'exemple supra :

/ [non identifié]

² Norme Afnor FD Z 44-077 (septembre 1997) : *Documentation – catalogage de l'image fixe – Rédaction de la notice bibliographique*. La description que prescrit la norme se décompose en 8 zones qui correspondent à celles de la description bibliographique normalisée (ISBD).

- Lieu d'édition et nom de l'éditeur :
 Introduit par un point, espace, tiret (. –), le lieu est séparé du nom par deux points (:).
 Dans l'exemple supra :
 . - s.l. : s.n.

- Date :
 En règle générale, on dispose d'une seule date, correspondant soit à la date d'édition, soit la date d'impression, soit la date de diffusion (quand l'affiche est extraite d'une publication CFTD).
 Introduite par une virgule (,), la date se retrouve à la fois dans la description et dans la colonne « dates extrêmes ». Cette répétition, qui n'en est pas vraiment une, a été jugée utile dans la mesure où la date mentionnée dans la description peut être précisée au jour près (jj mois année), notamment quand il s'agit d'une pièce extraite d'une publication hebdomadaire, telle que *Syndicalisme Hebdo*. La colonne « dates extrêmes » restitue seulement l'année ou la période approximative, afin de faciliter la lecture.
 Si la date ou l'année est connue à travers l'affiche décrite, on l'indique telle quelle :
 , JJ mois AAAA ou AAAA.
 Toute date restituée à partir d'une autre source d'information que l'affiche est mise entre crochets :
 , [AAAA]
 Si l'année restituée est approximative on l'indique entre crochet, précédée de l'abréviation de « circa » :
 , [ca AAAA]
 Si la date ne peut être restituée à l'année, on donne une période approximative entre crochets précédée de l'abréviation de « circa » :
 , [ca AAAA-AAAA]
 Dans l'exemple supra :
 , [octobre-novembre 1956]

- Lieu d'impression et nom de l'imprimeur :
 Introduit et clôt par des parenthèses (()), le lieu est séparé du nom par deux points (:). Si le lieu et/ou le nom de l'imprimeur sont inconnus, on l'indique par les abréviations « sans lieu » et « sans nom ».
 Dans l'exemple supra :
 (Nantes : Imp. F. Jagueneau)

- Caractéristiques techniques :
 Elles se limitent ici au nombre et type de document décrit, ainsi que ses dimensions (hauteur x largeur cm).
 Elles sont introduites par un point, espace, tiret (. –). Au nombre de pièces, suit immédiatement le type de document ; si la pièce ne comporte aucune illustration, il est alors précisé « texte imprimé ». Les dimensions sont précédées d'un point-virgule (;) et s'achèvent par un point (.).
 Dans l'exemple supra :
 . - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 27 x 21 cm.

- Zone de note(s) :
 Des notes peuvent préciser ou compléter la description formelle. Relatives à la pièce décrite, elles permettent de justifier la date ou la période approximative restituée, ainsi que tout autre

élément jugé utile, telles que les références de la publication de laquelle est extrait le document. Les notes se trouvent à la ligne, après la description et s'achèvent par un point (.).

Dans l'exemple supra :

Date d'après la référence à l'Insurrection de Budapest, 23 octobre-10 novembre 1956.

Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Statut juridique : archives privées.

Tous les tracts sont libres d'accès et communicables en salle de lecture, sauf instruction contraire liée aux conditions de conservation.

Conditions de reproduction

Par les Archives confédérales

En vertu d'une exception à des fins de conservation, le ou les auteurs de ces publications ne peuvent s'opposer à « la reproduction d'une œuvre et sa représentation effectuées à des fins de conservation ou destinées à préserver les conditions de sa consultation à des fins de recherche ou d'études privées par des particuliers, dans les locaux de l'établissement et sur des terminaux dédiés [...] par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial »³. Selon ces conditions, les Archives confédérales sont en droit de procéder à une numérisation de la totalité des brochures, tirés à part et dépliants confédéraux, et de rendre communicable, sur un poste informatique en salle de lecture, les fichiers images issus de la numérisation.

Par une tierce personne

Reproduction soumise à autorisation du ou des auteurs ou de leurs ayants droit, en droit de demander la perception de droits patrimoniaux : jusqu'à 70 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant le décès de l'auteur dans le cas d'une publication à auteur unique ; jusqu'à 70 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant le décès du dernier des coauteurs dans le cas d'une publication de collaboration.

Dans le cas des œuvres collectives, comme des œuvres pseudonymes et anonymes, la durée de ces droits est de soixante-dix ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant celle où l'œuvre a été publiée (articles L123-3 du code de la propriété intellectuelle). Œuvre orpheline non reproductible. En cas d'utilisation, faire porter la mention « Archives CFDT ».

Langues et écriture des documents

Français.

Instrument de recherche

Inventaire analytique méthodique.

Sources complémentaires

³ La directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, a été transposée dans le droit français par la loi n°2006-691 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi « DADVSI ». Cette loi a été codifiée dans le Code de la propriété intellectuelle. Pour l'exception à des fins de conservation, voir le 8° de l'article L122-5 du CPI [[en ligne](#)]. Consulté le 19 avril 2016.

Existence et lieu de conservation des originaux

Archives confédérales de la CFDT, Paris.

Sources complémentaires - Bibliographie

Histoire syndicale

- BRANCIARD Michel, *Histoire de la CFDT, soixante-dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990, 365 p.
- GEORGI Frank, *L'invention de la CFDT, 1957-1970 : Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Éditions de l'Atelier ; CNRS Éditions, 1995, 651 p.
- LAUNAY Michel, *Le syndicalisme chrétien en France de 1885 à 1940. Origines et développement*, thèse de doctorat d'Etat en histoire, soutenue à l'Université de Paris I, le 28 mars 1981. Paris, [s.n.], 1980, 5 vol., 2551 f.
- TALMY Robert, *Le syndicalisme chrétien en France (1871-1930) : difficultés et controverses*, Paris, Éditions Bloud & Gay, 1965, 257 p.

Images et communication

- BAUTIER Roger, CAZENEUVE Élisabeth *Les origines d'une conception moderne de la communication. Gouverner l'opinion au XIX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 144 p.
- CFDT, *Guide de la communication syndicale*, Paris, CFDT Productions, 1994, 269 p.
- GERVEREAU Laurent, *Voir, comprendre, analyser les images*, « Guides Repères », La Découverte, Paris, 1994, 191 p.
- NEUSCHWANDER Claude, CHARPENTIER Jean-Marie, dir., *La communication dans tous ses états*, Paris, Syros, 1986, 215 p.
- OLIVESI Stéphane, *La communication syndicale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2013, 226 p.

Droit d'auteur

- *Code de la propriété intellectuelle*, version consolidée au 2 avril 2016 [en ligne]. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414> (Consulté en janvier 2017)

Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

La description de ce fonds a été réalisée par Nicolas Perrais, archiviste, sous la direction d'Hélène Saudrais, responsable des Archives confédérales de la CFDT.

La réflexion ayant conduit au schéma description du corps de l'instrument de recherche, peut être consultée dans le mémoire d'études rédigé en 2016 par Nicolas Perrais, « Les archives de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : reclassement du fonds des affiches confédérales », disponible en salle de lecture des Archives de la CFDT.

Règles ou convention

Cet instrument de recherche a été rédigé selon la norme générale et internationale de description archivistique ISAD (G). La description archivistique s'inspire de la norme de bibliothéconomie Afnor FD Z 44-077 (septembre 1997) : *Documentation – catalogage de l'image fixe – Rédaction de la notice bibliographique*.

Date de la description

Juin 2017.

Date de mise à jour : novembre 2017.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Terme	Abréviation
Centimètre	cm
Circa	ca
Confer	cf.
Non coté ⁴	nc
Sans lieu	s.l.
Sans nom	s.n.

⁴ Abréviation utilisée dans la table de concordance en annexe.

INSTRUMENT DE RECHERCHE

- CFI/18/1 **CGT, CFTC, FO. 1 fr.[ancs] 66 d'augmentation sur le prix du point. 108 fr.[ancs] 25 sur la constante ! Soit 392 francs par mois pour l'employé totalisant 170 points ! Telles sont les propositions faites par les banquiers à la Commission Nationale Paritaire du 10 juin 1955. Pour protester contre ces propositions dérisoires. Pour montrer votre volonté de faire aboutir les revendications communes... Les syndicats parisiens CGT, CFTC, FO vous appellent à ne prendre le travail qu'à 10 heures le jeudi 16 juin 1955.** [aucune illustration] / [non identifié. - s.l. : s.n., juin 1955 (s.l. : s.n.). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 21 x 13,5 cm. 1955
- CFI/18/2 **[Loire-Inférieure] Union départementale CFTC, Union départementale CGT-FO. Face au drame Hongrois : solidarité internationale des travailleurs... Nous ne pouvons-nous taire devant le Drame Hongrois... Leur lutte est aussi la Nôtre ! Travailleurs de Loire-Inférieure... Vive la solidarité internationale des travailleurs ! Pour la CGT-FO [signé] A. HÉBERT. Pour la CFTC [signé] J. RAULO.** [aucune illustration] / [non identifié. - s.l. : s.n., [octobre-novembre 1956] (Nantes : Imp. F. Jagueneau). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 27 x 21 cm. Date d'après la référence à l'Insurrection de Budapest, 23 octobre-10 [octobre-novembre novembre 1956. 1956]
- CFI/18/3 **27 octobre [1960]. À l'appel de vos syndicats. Mobilisation pour la paix en Algérie... Rassemblement qui aura lieu jeudi 27 octobre [1960] à 18h30 à la Bourse du travail de Bayonne.** [signé] Les Unions départementales des syndicats CFTC, CGT, FEN. [aucune illustration] / [non identifié. - s.l. : s.n., [octobre 1960] (Bayonne : Imprimerie du Labourd, 4 et 8 quai Chaho). - 1 tract texte imprimé noir sur fond rose ; 27,4 x 20,4 cm. Date d'après la concordance de la date et du jour de la semaine. [octobre 1960]
- CFI/18/4 **Pour en finir avec la guerre en Algérie et le danger fasciste... Notre riposte doit s'organiser, notre volonté doit s'exprimer publiquement... le mardi 19 décembre, une journée nationale de manifestation conte l'OAS [Organisation armée secrète], pour la paix en Algérie. Un arrêt national de travail de 15 minutes, le 19 décembre, à 11 heures... Travailleurs... Ménagères... Commerçants...à la Bourse du travail [de Bayonne], à la manifestation organisée par la CGT, la CFTC, la FEN.** [aucune illustration] / [non identifié. - s.l. : s.n., [décembre 1961] (Bayonne : [Imprimerie du] Labourd). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 27,2 x 21 cm. Date d'après la concordance de la date et du jour de la semaine. [décembre 1961]

CFI/18/5

Souvenez-vous ! Il y a un an, le 8 février 1962, neuf travailleurs et travailleuses de la région parisienne tombaient sous les coups des forces policières, au métro "Charonne" à Paris. Souvenez-vous !... Souvenez-vous !... À Bayonne... Vendredi 8 février à 18h30, au Monument aux Morts... Travailleurs, bayonnais, souvenez-vous ! Tous au Monument aux Morts le 8 février [signé] L'Union des syndicats CFTC [de la région de Bayonne], l'Union des syndicats CGT [de la région de Bayonne], le Syndicat général de l'Éducation nationale SGEN, la Fédération de l'Éducation nationale FEN. [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., [1963] (Bayonne : [Imprimerie du] Labourd). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 27,2 x 21,8 cm.

Date d'après la concordance de la date et du jour de la semaine.

[1963]

CFI/18/6

[Recto] Populations des Basses-Pyrénées et des Landes. Exigeons ensemble le maintien en activité, la modernisation et l'extension des forges de l'Adour. Un véritable développement économique de la région. Le gouvernement et la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire ont pris la terrible décision de fermer les Forges de l'Adour le 31 décembre 1964... De très graves conséquences... [Verso] Une seule exigence !... Les travailleurs, la population doivent agir... Le succès est à notre portée... Travailleurs, population des deux départements, vous répondrez à l'appel lancé pour le grand rassemblement qui aura lieu jeudi 23 mai (jour de l'Ascension) à 15h, place de Gaulle, à Bayonne... [signé] CFTC, CGT-FO, CGC, FEN, CGT, Syndicat Indépendant, PCF, SFIO, MRP, PSU, UDAF, JC, UFF, JOC, JOCF, Petites et Moyennes Entreprises, CGA (Landes), Fédération des Métayers (Landes), Syndicat national collègue d'enseignement général, Bloc de défense des Patentés (Landes), Club Léo Lagrange et de nombreux élus (Parlementaires, Conseillers généraux, maires) soutiennent la manifestation et seront présents. [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., [mai 1963] (Bayonne : Imp. du Labourd). - 1 tract texte imprimé noir sur fond vert ; 27,5 x 21,5 cm.

Date d'après la concordance de la date et du jour de la semaine.

[mai 1963]

CFI/18/7

Journée nationale revendicative du 6 novembre. Le Gouvernement ne tient pas ses promesses. En effet, au printemps dernier, après la grève des mineurs et les mouvements revendicatifs dans le secteur public... Les organisations syndicales soussignées, appellent tous les travailleurs de la fonction publique, des services publics, des entreprises privées, à participer à la journée nationale revendicative en particulier en assistant au meeting qui se tiendra mercredi 6 novembre à 10 heures à la Bourse du travail de Bayonne. [signé] les Unions locales des Syndicats CGT, CFTC, FO, FEN. [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., [novembre 1963] (Anglet : Imp. de l'Adour). - 1 tract texte imprimé noir sur fond bleu ; 27,5 x 21,5 cm.

Date d'après la concordance de la date et du jour de la semaine.

[novembre 1963]





- CFI/18/8 **Travailleurs, parents d'élèves... 98% des élèves des classes de transition ou type III, sont des enfants d'ouvriers. Sur 1.000 enfants d'ouvriers, 34 seulement poursuivent des études supérieures? Alors que 1.000 enfants de cadres supérieurs ou de profession libérale, 570 sont inscrits en faculté... Les enfants de travailleurs subissent un enseignement de classe... C'est pour une véritable démocratisation de l'enseignement que nous devons lutter... la "Fédération CORNEC", seule fédération de parents d'élèves qui lutte pour une véritable démocratisation de l'enseignement public, pour la laïcité de l'enseignement, et pour la gratuité complète. [signé] Unions locales CFDT et CGT [de Bayonne]. [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., novembre 1971 (Bayonne : Porche SA). - 1 tract texte imprimé noir sur fond rose ; 27 x 21 cm.** novembre 1971
- CFI/18/9 **Les fonctionnaires ne veulent plus être bernés ! [Recto] M. Malaud, Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, qui refuse l'application totale et immédiate du plan Masselin pour les catégories C et D... Nous ne pouvons accepter la dégradation constante de notre pouvoir d'achat... De l'avis de tous les experts, cette somme n'autorisera qu'un relèvement de 4 à 5% des traitements, c'est-à-dire moins que la hausse des prix officiellement attendue... Fonctionnaires et assimilés, accepterez-vous de ne ramasser que des miettes ? Non, vous ne vous laisserez pas berner !... [Verso] les organisations soussignées rappellent leur accord sur les revendications essentielles ci-après: ... Fonctionnaires et assimilés... Pour les organisations syndicales de fonctionnaires de la Côte-d'Or : ... Pour les Syndicats départementaux des Communaux et Hospitaliers : ... [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., [juillet-décembre 1972] (Dijon : Imp. Coop. Ouv.). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 27 x 21 cm. Date d'après le texte du tract et la période pendant laquelle M. Philippe Malaud a été Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction publique et des services de l'information.** [juillet-décembre 1972]
- CFI/18/10 **Appel au peuple de Paris et de la région parisienne. Un coup d'Etat organisé par les forces militaires réactionnaires est en cours au Chili... Mercredi 12 septembre, du Champ-de-Mars à l'esplanade des Invalides... Halte aux putschistes ! Non aux réactionnaires fauteurs de guerre civile ! Non à l'impérialisme ! Défendons l'Unité Populaire ! Solidarité au peuple chilien ! [signé] Parti communiste français, Parti socialiste, Mouvement des radicaux de gauche, Parti socialiste unifié, Mouvement de la jeunesse communiste de France, Mouvement de la jeunesse socialiste, Jeunesse ouvrière chrétienne, Mouvement des jeunes radicaux de gauche, CGT, CFDT, FEN, Centres confédéraux des jeunes CGT et CFDT, Ligue des droits de l'Homme. [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., [1973] (Paris : SGP, 5, rue du Faubourg Poissonnière, 75009). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 28,5 x 20,2 cm. Date d'après le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973 renversant le gouvernement Salvador Allende au Chili.** [1973]

- CFI/18/11 **CGT, FEN, CFDT. Chili : halte au massacre ! ... Pour manifester leur indignation, Pour exiger du gouvernement français qu'il intervienne énergiquement contre le massacre et la terreur et qu'il condamne sans équivoque le régime issu du coup d'Etat. Pour soutenir moralement et matériellement la résistance populaire chilienne qui se manifeste et s'organise... Un arrêt de travail le lundi 17 septembre entre 11 et 12 heures...** [aucune illustration] / [non identifié]. - s.l. : s.n., 15 septembre 1973 (Paris : SGP, 5, rue du Faubourg Poissonnière, 75009). - 1 tract texte imprimé noir sur fond écru ; 29 x 21 cm. septembre 1973
- CFI/18/12 **[Recto] Loi Travail : faut que ça bouge ! Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse d'Ile-de-France CFDT, CFE-CGC, FCTC, UNSA, FAGE s'opposent à certaines mesures du projet de loi "Travail" qui sont libérales et dogmatiques et méconnaissent les réalités du monde du travail. Le projet... les mesures inacceptables du projet de loi... [Verso] Les mesures à renforcer ou à ajouter... Le statu quo est inacceptable... Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse d'Ile-de-France CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FAGE sont convaincues que la performance économique va de pair avec la performance sociale. C'est pour cette raison qu'elles souhaitent faire évoluer en profondeur le texte du projet de loi Travail. Si le projet de loi n'évolue pas, elles n'hésiteront pas à se mobiliser pour empêcher son adoption en l'état.** [aucune illustration] / [non identifié] / s.l. : s.n., [mars 2016] (s.l. : s.n.). - 1 tract texte imprimé sur fond blanc ; 29,7 x 21 cm. 2016
Date d'après le mois pendant lequel la CFDT s'est opposée au projet de loi et a appelé à sa renégociation.
- CFI/18/13 **[Recto] Fougères [Ille-et-Vilaine], le 29 mai 1973. Comité de soutien aux ouvriers en grève de Fougères. Soutenons tous l'action des travailleurs de l'entreprise Gaillard et Mignot de Fougères... Pourquoi ils luttent?... [Verso] ... Bricard refuse tout contact... Dans l'unité, brisons la dictature patronale, soutenons la lutte des travailleurs de chez Gaillard !... Aidons-les tous, par un soutien financier et par l'action, à gagner leur lutte contre l'exploitation de leur force de travail...Tous solidaires, leur lutte est notre lutte, leur victoire est notre victoire...** [signé] CFDT, CGT, SNES, SNI, SGEN, PCF, PS, PSU, Ligue communiste, APF, FNMIP, Comité des lycées et CET, JOC, Conseil de maison FJT, SNEP, CFTC. [aucune illustration] / [non identifié] / s.l. : s.n., mai 1973 (Fougères : Imprimerie Chronique). - 1 tract texte imprimé sur fond écru ; 26,7 x 21 cm. 2016

ANNEXE

Tableau des logotypes de la CFDT

Dernière mise à jour : mars 2016







N°d'ordre	Logos	Dates extrêmes
1		<p style="text-align: center;">~ 1964 (très peu utilisé)</p>
2		<p style="text-align: center;">~ 1964-1965 (très peu utilisé)</p>
3		<p style="text-align: center;">1964-1975</p>
4		<p style="text-align: center;">~ 1969 ? (très peu utilisé)</p>

N° d'ordre	Logos	Dates extrêmes
5		<p>~ 1969 (très peu utilisé)</p>
6		<p>~ 1969-1976 ⁵ (très peu utilisé)</p>
7		<p>~ 1973⁶ (très peu utilisé)</p>
8		<p>~ 1973⁷ (très peu utilisé)</p>
9		<p>Très peu utilisé ~ 1974-1975</p>

⁵ Affiches récolées en 2016 n° 445, 507-509, 1720.

⁶ Affiches récolées en 2016 n° 507-509, 1720.

⁷ Affiche récolée en 2016 n°1390 (UD de Loire-Atlantique).

N° d'ordre	Logos	Dates extrêmes
10		1976-1988 ⁸
10		1976-1988
11		1988-2000 ⁹
12		2000-2012 ¹⁰
13		2012- ¹¹
13		2012-

⁸ Décision d'utiliser un logo unique pour toute la CFDT. Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°1590, 4 mars 1976. Archives confédérales, CF/1/21.

⁹ Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°2234, 17 novembre 1988. Archives confédérales, CF/1/30.

¹⁰ Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°2811, octobre 2000. Archives confédérales, CF/1/36.

¹¹ Logo présenté dans *Syndicalisme Hebdo*, n°3384, 6 décembre 2012. Archives confédérales, CF/1/46.


N°d'ordre	Logos	Dates extrêmes
13	 The logo consists of a large orange circle containing the text 'Cfdt:' in white. Below the circle, the text 'S'ENGAGER POUR CHACUN' and 'AGIR POUR TOUS' is written in orange.	2012-

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance des cotes définitives de l'inventaire méthodique CFI/18 publié en 2017, des cotes de l'inventaire « *Affiches, plans, dessins – Série A* » publié en 1994.

Cote (2017)	Ancienne cote (1994)
CFI/18/1	nc
CFI/18/2	nc
CFI/18/3	1 A 82
CFI/18/4	1 A 83
CFI/18/5	1 A 86
CFI/18/6	1 A 105
CFI/18/7	1 A 94
CFI/18/8	5 A 146
CFI/18/9	nc
CFI/18/10	nc
CFI/18/11	nc
CFI/18/12	nc

INDEX DES ORGANISATIONS

Note : le renvoi se fait à la page.

B

Bloc de défense des Patentés (Landes),
11

C

**CFDT, Confédération française
démocratique du travail, 2, 3, 5, 6, 7,
8, 12, 13, 14, 16**

**CFE-CGC, Confédération française de
l'encadrement - Confédération
générale des cadres, 2, 13**

**CFTC, Confédération française des
travailleurs chrétiens, 2, 3, 4, 10, 11,
13**

CGA (Landes), 11

**CGT, Confédération générale du travail,
2, 4, 10, 11, 12, 13**

**CGT-FO, Confédération générale du
travail-Force ouvrière, 10, 11**

Club Léo Lagrange, 2, 11

**Compagnie des Ateliers et Forges de la
Loire, 11**

F

**FAGE, Fédération des associations
générales étudiantes, 2, 13**

FCTC, 13

Fédération des Métayers (Landes), 11

**FEN, Fédération de l'Éducation
nationale, 2, 10, 11, 12, 13**

FO, Force ouvrière, 2, 4, 10, 11

Forges de l'Adour, 11

J

JC, 11

**JOC, Jeunesse ouvrière chrétienne, 2,
11, 12**

**JOCF, Jeunesse ouvrière chrétienne
féminine, 2, 11**

L

**LDH, Ligue des droits de l'Homme, 2,
12**

M

**MJS, Mouvement de la jeunesse
socialiste, 3, 12**

**Mouvement de la jeunesse communiste
de France, 3, 12**

**Mouvement des jeunes radicaux de
gauche, 3, 12**

**MRG, Mouvement des radicaux de
gauche, 12**

**MRP, Mouvement républicain
populaire, 3, 11**

N

UNSA, 13

O

OAS, Organisation armée secrète, 10

P

PCF, Parti communiste français, 3, 12

PS, Parti socialiste, 3, 12

PSU, Parti socialiste unifié, 3, 11, 12

S

**SFIO, Section française de
l'Internationale ouvrière, 3, 11**

**SGEN, Syndicat général de l'Éducation
nationale, 11**

Syndicat Indépendant, 11

**Syndicat national collègue
d'enseignement général, 2, 11**

**Syndicats départementaux des
Communaux et Hospitaliers (Côte-
d'Or), 12**

U

**UDAF, Union Départementale des
Associations Familiales, 2, 11**

UFF, 11

**UNSA, Union nationale des syndicats
autonomes, 2, 13**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Liste des abréviations.....	9
Instrument de recherche.....	10
Annexe	14
Table de concordance.....	18
Index des organisations.....	19